



1350-0 (CO)

Le 2 septembre 2020

Aux cadets, aux parents et tuteurs, et au personnel,

La sûreté et la sécurité de tous ceux qui participent au Programme des cadets est toujours l'une de nos principales priorités. On suppose que la pandémie de COVID-19 pourrait durer 18 mois ou plus. Ce virus reviendra probablement en plusieurs vagues et continuera à représenter une menace pour la population canadienne. Un retour à la normale n'est pas prévu de sitôt, et nous devons nous préparer à une nouvelle normalité.

Avec la reprise possible des activités de cadets limitées en nombre de personnes en octobre 2020, les corps et escadrons de cadets pourraient commencer à mener des activités de jour autorisées. Cela signifie qu'après avoir reçu l'approbation du commandant de l'Unité régionale de soutien aux cadets, ils auront suivi une liste de contrôle pour s'assurer qu'ils sont en mesure de suivre les recommandations et les directives régionales en matière de santé publique. Des lignes directrices précises et des instructions plus détaillées seront communiquées aux corps/escadrons dans les prochaines semaines dans un ordre fragmentaire (O FRAG).

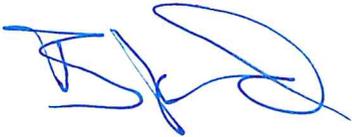
Il est important de noter que les membres du SAIOC, les instructeurs civils, les bénévoles et les cadets devront répondre au questionnaire de dépistage médical typique de la COVID-19 et signer un registre pour déclarer qu'ils ne présentent aucun des symptômes décrits dans le questionnaire de dépistage pour chaque activité des Organisations de cadets du Canada (OCC) pendant l'année d'instruction 2020-2021.

Tout adulte ou cadet qui est malade, qui tombe malade ou qui a subi un test de dépistage de la COVID-19 ne doit pas participer aux activités des OCC avant d'être en bonne santé ou avoir obtenu l'autorisation de le faire. Cela signifie que toute personne participant à nos programmes doit rester chez elle si elle ne se sent pas bien ou si elle attend les résultats des tests. Dans l'éventualité où un membre du personnel ou un cadet tomberait malade pendant une activité, cette personne sera renvoyée chez elle immédiatement.

Nous comprenons que certains adultes et cadets puissent être considérés comme plus à risque en raison d'un affaiblissement connu de leur système immunitaire. Cela peut être le résultat d'un certain nombre de facteurs tels que les médicaments prescrits et les conditions médicales existantes. Les personnes qui s'identifient comme étant à risque ou qui sont inquiètes sont encouragées à parler à leur médecin de famille pour s'assurer qu'elles peuvent reprendre leurs activités régulières de cadets en toute sécurité. La personne doit ensuite fournir une note de son médecin de famille détaillant sa capacité à reprendre ses activités en toute sécurité sans qu'il y ait d'information sur des problèmes médicaux personnels. Une copie de cette note doit être conservée par le commandant (cmdt) du corps ou de l'escadron.

Si, à un moment quelconque au cours de l'année d'instruction des cadets, vous avez des questions concernant les précautions et les procédures mises en place pour assurer la sécurité et le bien-être des participants, veuillez communiquer avec le commandant de votre corps/escadron. Si un membre (adulte ou cadet) de notre Programme a subi un test de dépistage de la COVID-19, il doit immédiatement communiquer avec le commandant de son corps/escadron. Vous pouvez également contacter l'officier de liaison médicale régional aux 1-877-381-6857.

Merci d'avance pour votre compréhension,



B. Leonard
Lieutenant-Colonel
Commanding Officer
Regional Cadet Support Unit (Central)